

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-00590-O

Requérant(s)	Hamidou Christelle et Jules, Chemin de Bruye 20, 2853 Courfaivre
Auteur du projet	Db Planification SARL, Au Voyeboeuf 17, 2900 Porrentruy
Description du projet	Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture et piscine enterrée.
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 4513
Lieu-dit, adresse	Rue des Blés
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa
Plan spécial	Longues-Royes Ouest
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	16.05.2026
Échéance de la publication	15.06.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 21.05 m, largeur 16.00 m, hauteur 5.81 m, hauteur totale 6.94 m.

Genre de construction :

Façades : crépi, teinte crème/ parement en pierre. Toiture : tuiles, teinte brun foncé.

Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 8 mai 2026